



Groupe thématique Eau

COMMENT AMÉLIORER LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

A l'attention de Monsieur le Président du Pays Midi-Quercy

Au sein du Conseil de Développement, le groupe thématique « Eau » a souhaité appeler l'attention des décideurs sur les enjeux majeurs que représentent pour les décennies à venir la gestion de la ressource en eau et la nécessité d'en promouvoir une gestion économe.

- **Un constat** : les données scientifiques actuelles relatives à l'évolution du climat nous indiquent que la disponibilité de la ressource en eau pourra présenter ponctuellement dans les années à venir une situation de raréfaction, voire de pénurie (cf. tableau de pluviométrie joint).
-
- **Une évidence** : ce constat commande la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'une action publique destinée à améliorer la gestion de cette ressource sur le long terme, ressource dont le caractère collectif et précieux fait appel au sens de la responsabilité de chacun.
-
- **Les axes de l'action** sont, pour des raisons d'efficacité, volontairement limités à deux :
 - les économies d'eau : il s'agit de lister, aussi exhaustivement que possible les *dispositifs* (économiseurs, ébullisseurs, doubles réservoirs...) et les *bonnes pratiques* (rappel de notions connues le plus souvent).
 - la récupération de l'eau de pluie *réhabilitation de l'existant : les citernes sont un élément traditionnel de récupération et de stockage dans notre région
 - *réutilisation de contenants adaptés au recueil de l'eau
 - *équipement des constructions dépourvues de citernes
 - *équipement systématique des nouvelles constructions (cahier des charges)
- **Les modalités de l'action** :
 - *Informatives* : * énumération des dispositifs existants et des bonnes pratiques d'économie.
 - *Incitatives* : * mise en place d'aides financières à l'achat de récupérateurs, à la construction ou à la réhabilitation de citernes (cf. tableau des aides recensées +plaque de la Communauté de Montauban 3 Rivières)
 - * exonérations (cf. tableau des aides recensées)
 - *Normatives ou coercitives* : introduction dans les PLU et dans les décisions administratives de l'obligation de mise en œuvre de dispositifs d'économie et/ou de récupération de l'eau, adaptés au cas d'espèce.
 - Cas de la commune du Séquestre près d'Albi , cas des Lotissements Durables en Limousin (cf. pièce jointe)
- **Les publics visés** :
 - Les particuliers s'agissant des mesures informatives et incitatives.
 - Les collectivités locales et les autorités administratives décisionnaires s'agissant de la mise en œuvre de mesures normatives ou coercitives.
 - Les professionnels du bâtiment : parmi les dispositifs décrits, on n'observera que le volet « construction-réhabilitation » contribue également au travail fourni par le groupe Emploi dans le cadre du thème « Métiers de la construction durable et des énergies renouvelables ».

➤ **Le vecteur de diffusion**

Il nous paraît que le Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy doit saisir l'opportunité d'intégrer dans le Plan Climat Territorial en cours d'élaboration un mémorandum ou un relevé de conclusions tendant à la mise en œuvre des dispositifs ci-dessus décrits.

Le groupe Eau du CDD, en sa réunion du 27 septembre 2010 a manifesté le souhait de se joindre à l'équipe du CPIE afin de travailler conjointement, via le thème de la gestion de la ressource en eau, à l'adaptation de notre territoire au réchauffement climatique.

Gérard CASSAN et Arlette ESPINOSA

4.10.2010

09 10 2010

PJ : > tableau de pluviométrie sur le causse de Cazals

>tableau des aides pécuniaires recensées en 2010 pour l'achat ou la rénovation de citernes

>exemple d'aide à l'acquisition de citernes par la Communauté de Montauban 3 Rivières

>exemple des Lotissement Durables en Limousin.

Précipitations (en mm) enregistrées à Carème, sur la causse de Cazals
(1 mm= 1 litre d'eau par mètre carré)

<i>pluviométrie mensuelle en mm</i>	2005	2006	2007	2008	2009	2010	<i>moyenne</i>
Avril	56	25	63	95	159	21	69,83
Mai	84	24	164	71	52	106	83,50
Juin	4	41	45	29	63	71	42,17
Juillet	40	44	13	66	11	20	32,33
Août	67	56	74	50	34	14	49,17
Septembre	87	103	17	24	35	44	51,67
Octobre	43	78	48	?	108	?	69,25

NIVEAU	SECTEUR	ORGANISME	CONDITIONS	NATURE DES AIDES
National	public			
	privé			
	particuliers	ETAT crédit d'impôt	dépenses d'équipement de récupération des eaux de pluie	25% du total des dépenses d'équipement (limite de 8000€ pour personne seule ou 16000€ pour couple + 400€ pour personne à charge)
		ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat)	>bâtiment de + de 15 ans (résidence principale ou location) >1 500 à 13 000€ de travaux > ne pas avoir bénéficié de financement de l'état ou de prêt à taux zéro dans les 10 dernières années >plafond de ressources	subventionné dans le cadre des économies d'eau: 'création de dispositifs permettant la récupération des eaux de pluie'

Régional	public	REGION MIDI-PYRENEES mise en place d'un 'Plan régional d'Economie d'Eau'	Communes de moins de 15 000 h - Syndicats mixtes - Etablissements publics de Coopération Intercommunales de moins de 45 000 h - gestionnaires locaux de l'eau	Etudes et diagnostic préalables : 20% de la dépense + aide plafonnée à 10 000€ Investissements: 20% de la dépense + aide plafonnée à 30 000€
		AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE	>projet porté par une collectivité ou un syndicat mixte >économie de 5 000m3 d'eau/an >zone déficitaire >accord de la DASS > retour sur investissement supérieur à 5 ans	aide à hauteur de 30%
	privé	REGION MIDI PYRENEES mise en place d'un 'Plan régional d'Economie d'Eau'	Associations - Bailleurs sociaux	Etudes et diagnostic préalables : 20% de la dépense + aide plafonnée à 10 000€ Investissements: 20% de la dépense + aide plafonnée à 30 000€
	particuliers			

Départemental	public			
	privé			
	particuliers			

Local	public			
	privé			
	particuliers	LE PAYS MIDI-QUERCY		
		LES COMMUNAUTES DE COMMUNES		
	Exemple d'aide La communauté de commune des 3 Rivières	Tous les habitants de la communauté	vente de cuves avec collecteur à raccorder à prix réduit (la com prend en charge 70% du coût) 500 litres: 80€ 1000litres: 115€ 2000litres: 177€	

● **Réservation / renseignements :**

Montauban Services : **05 63 91 92 92**

Av. de l'Europe • ZI Albasud • 82000 Montauban

● **Où aller chercher votre cuve ?**

Montauban Services à Albasud :

- En venant de Montauban, direction Albasud, après le rond point de la tour Eiffel, 1^{ère} impasse à droite.
- En venant de la rocade, sortie 65, au rond point prendre la direction Albasud, puis en face l'avenue de Belgique, au rond point, tourner à droite Avenue de l'Europe, faire 150m, impasse à droite.



● **Horaires de vente :**

Tous les mercredis après midi de 14 h à 18 h.

● **Formalités :**

- Pour pouvoir acheter votre cuve, vous devez fournir un justificatif de domicile (facture d'électricité ou de téléphone) prouvant votre domiciliation dans la CMTR.
- Deux cuves maximum par justificatif de domicile.
- Montauban services peut vous fournir un devis pour le transport et le montage de votre cuve.



La COMMUNAUTÉ de MONTAUBAN 3 RIVIÈRES s'engage

Economisons L'EAU
c'est un bien précieux



Utiliser l'eau de pluie, c'est naturel



● **Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?**

- Pour économiser la ressource en eau : l'eau du robinet nécessite des coûts de pompage, de traitement pour la rendre potable et de transport. En récupérant l'eau de pluie, vous utilisez de l'eau naturelle et vous évitez de gaspiller de l'eau potable. L'eau de pluie vous servira gratuitement pour des activités annexes : arrosage, nettoyage.
Le prélèvement sur le milieu naturel est ainsi limité, surtout en période de pénurie.
- Pour limiter les phénomènes d'inondation : toute surface imperméabilisée (toiture, parking...), accélère l'arrivée de l'eau de pluie dans les réseaux pluviaux, les fossés et les cours d'eau et génère des phénomènes d'inondation. Récupérer l'eau de pluie de son habitation permet de limiter ce phénomène en cas de violents orages.



● **Une solution :**

- **Écologique :** qui limite l'emploi d'eau potable pour des utilisations qui n'en ont pas besoin : arrosage des jardins, des potagers, outils de jardin, lavage des voitures.
- **Économique :** Selon la taille de votre cuve, vous avez amorti votre achat entre 30 ou 45 remplissages.
- **Solidaire :** La CMTR a confié la vente des récupérateurs d'eau pluviale à l'association Montauban Services, qui emploie et forme du personnel en insertion.

● **Quelques chiffres :**

Une pluie de 1mm sur une surface de 1 m² permet de récupérer 1 litre d'eau.
Exemple d'économie réalisée :
Si vous avez une toiture de 130 m², sur un an, vous pourrez remplir 20 fois votre cuve de 1000 litres soit 20 m³ d'eau pluviale récupérée.
Prix moyen du m³ d'eau : 3 € TTC (eau + assainissement).
Vous économiserez par an 60 €, votre cuve de 1000 litres est amortie en deux ans.

● **Qui peut acheter une cuve de récupération d'eau pluviale ?**

Tous les habitants de la CMTR, c'est à dire d'Albefeulle-Lagarde, de Corbarieu, de Lamothe Capdeville, de Montauban, de Montbeton, de Saint Nauphary, et de Villemade.

● **Les différentes cuves disponibles**

La CMTR vous propose 3 modèles à un prix réduit : 30% du prix d'achat.



Chaque cuve est vendue avec un collecteur à raccorder sur la gouttière et une robinetterie en laiton.



Les cuves sont en polyéthylène teinté.

Le collecteur permet un remplissage automatique de la cuve : son système de trop plein dirige le surplus d'eau directement dans la canalisation et permet d'éviter les débordements.

	contenance	prix	couleur	spécifications
	500 L	80 €	SABLE GRIS	Poids : 23 kg Hauteur : 1,93 m Diamètre : 73 cm
	1000 L	115 €	SABLE GRIS VERT	Poids : 40 kg Hauteur : 2,22 m Diamètre : 91 cm
	2000 L	177 €	SABLE	Poids : 56 kg Hauteur : 2,23 m Diamètre : 1,28 m

● **Utilisation de l'eau de pluie**



arrosage des jardins, des plantes d'intérieur, outils de jardin, voiture.



Interdiction de brancher les sorties de cuves sur le réseau d'eau potable. Cette eau n'est pas potable : elle ne peut pas être utilisée pour des usages d'hygiène corporelle.

● **Précautions à prendre**

l'hiver, en cas de forte gelée, la cuve ne doit pas rester pleine pour éviter de l'endommager.

Nettoyer une fois par an votre collecteur et votre cuve.



Les Exemples à Suivre

Urbanisme

Limousin

Lotissements Durables en Pays d'Ouest Limousin (87)

Pourquoi agir ?

En Haute-Vienne, le Pays d'Ouest Limousin (POL) compte 57 512 habitants répartis sur 46 communes, dont 28 sur le périmètre du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord Limousin.

Dans le cadre de l'opération « **Lotissements Durables** » portée par le Pays d'Ouest Limousin et soutenue par l'ADEME et le Parc National Régional, les villages de Saint-Mathieu (1233 habitants) et de Vayres (873 habitants) ont décidé de s'engager dans une **démarche de développement durable** en proposant un **modèle différent d'urbanisme en milieu rural** et en favorisant une approche environnementale en matière d'aménagement.

Cette opération a été lancée suite à une triple nécessité :

- accroître l'offre de terrain à bâtir ;
- concilier l'aspiration à plus d'espace et d'isolement des zones rurales avec la nécessité de maîtriser et de regrouper le foncier ;
- prendre en compte les aspects environnementaux liés à l'habitat : énergies renouvelables, gestion de l'eau, etc.

Le cahier des charges élaboré par le Pays d'Ouest Limousin, trame de ce dispositif « Lotissements Durables », a pour but d'accompagner les maîtres d'ouvrages publics qui souhaitent **intégrer le développement durable** dans l'aménagement et la construction de **lotissements**.

Sur la base de ce cahier des charges, chaque commune peut intervenir via 2 leviers complémentaires :

- un **levier opérationnel** permet à la commune d'intégrer des choix techniques dès l'aménagement de la parcelle ; elle bénéficie de l'expertise de l'ADEME sur la pertinence de ces choix ;
- un **levier incitatif**, via des outils de communication à destination des acquéreurs pour les encourager à poursuivre l'intégration de choix durables lors de l'étape de construction.

Ces lotissements durables sont la **première initiative** du genre en **milieu rural** comme le Limousin.



Organismes

Commune de Saint-Mathieu (87)
Commune de Vayres (87)

Partenaires

- Pays d'Ouest Limousin
- Parc Naturel Régional Périgord Limousin
- ADEME

Coût

- **Village de Saint-Mathieu** : **50 k€ pour 11 citernes de récupération d'eau de pluie**, dont 15% financé par la région, 15% par le département, et 70% par la commune sans surcoût pour l'acquéreur
- **Village de Vayres** : **étude de 4,7 k€** dont 20% financé par l'Etat, 20% par la région, 20% par le département, et 40% par la commune

Bilan « Développement Durable » en chiffres

- **Environnement** - **Village de Saint-Mathieu** : **nouveau lotissement intégrant 11 citernes de récupération d'eau de pluie (1 citerne par habitation)**
- **Economie** - **Village de Saint-Mathieu** : **citerne préinstallée sans surcoût pour l'acquéreur**
- **Social / sociétal** - **Village de Vayres** : **incitation des nouveaux habitants (dossier d'accueil, RDV individuels) à des choix de construction durable**

Date de mise en œuvre

Lancement : 2006